



LISTES MINISTERIELLES 2024 CRITERES SKI FOND

Pour être classé sur les Listes Ministérielles, l'athlète devra cumulativement :

- 1 - **avoir réalisé** à minima les performances décrites ci-dessous, au titre de la saison 2023/2024
- 2 - **être proposé** par le Directeur Technique National au Ministère des Sports
- 3 - **avoir déposé** sa demande de pré-inscription sur le Portail du Suivi Quotidien du Sportif
- 4 - **être validé** par le Ministère des Sports

Le DTN pourra solliciter le maintien en liste « Sénior » ou « Relève » d'un sportif qui n'aurait pas satisfait aux critères de performance requis. La dérogation ainsi consentie devra être expressément justifiée.

Seul le Ministère est habilité à inscrire les athlètes sur les Listes Ministérielles de Haut Niveau.

Cette inscription est officielle au 1^{er} juillet 2024.

A. SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Attention, les sportifs de haut niveau proposés devront signer et retourner la convention « Sportif de Haut Niveau » mise en place par le décret n°2016-1287 du 29 septembre 2016 pour valider définitivement leur inscription.

I- Catégorie Elite

Critères :

- Classement Coupe du Monde - Classement final par spécialité ou classement général :
 - ⇒ Place de 1 à 8

- Jeux Olympiques et Championnats du Monde :
 - ⇒ Place de 1 à 8 pour les épreuves individuelles
 - ⇒ Place de 1 à 4 pour les épreuves par équipe ou relais

II- Catégorie Sénior

Critères :

- Classement Coupe du Monde - Classement final par spécialité ou classement général :
 - ⇒ Place de 9 à 30

- Jeux Olympiques et Championnats du Monde :
 - ⇒ Place de 9 à 16 pour les épreuves individuelles
 - ⇒ Place de 5 à 8 pour les épreuves par équipe ou relais

III- Catégorie Relève (moins de 26 ans au 1^{er} janvier 2024 – nés en 1998 et après)

Critères :

- Jeux Olympiques et Championnats du Monde :
 - Epreuves individuelles : place de 17 à 32
- Coupe du Monde :
 - Epreuves individuelles : place de 1 à 30 / place de 1 à 40 pour les U22
- Championnats du Monde – 23 ans :
 - Epreuves individuelles : place de 1 à 10
 - Epreuves par équipe : podium
- Championnats du Monde Juniors :
 - Epreuves individuelles : place de 1 à 15
 - Epreuves par équipe : podium
- FOJE & JOJ :
 - Epreuves individuelles : place de 1 à 3
 - Epreuves par équipe : victoire
- Coupe OPA :
 - Epreuves individuelles : place de 1 à 3
 - Classement général :
 - * U 26 ans place de 1 à 5 (Classement Seniors)
 - * U 23 ans place de 1 à 10 (Classement Seniors)
 - * U 20 - 2 place de 1 à 3 (Classement U20)
 - * U 20 - 1 place de 1 à 5 (Classement U20)
 - * U 18 - 2 place de 1 à 10 (Classement U20)
 - * U 18 - 1 place de 1 à 15 (Classement U20)

B. COLLECTIFS NATIONAUX

Cette liste regroupe les sportifs :

- qui œuvrent au sein des sélections nationales des équipes de France en préparation des compétitions de références ;
- qui sont considérés comme des partenaires d'entraînement ;
- qui étaient anciennement listés mais sous condition de santé particulière (sportifs blessés)
- qui sont considérés par le DTN comme des sportifs à fort potentiel.

La liste des « collectifs nationaux » fait partie intégrante de la stratégie de performance fédérale.

C. ESPOIRS

Les performances indiquées sont hors athlètes proposés en groupe FFS.

Critères Hommes :

- Classement SNT :
 - U20 – 2^{ème} année – place de 1 à 5 dans l'année d'âge **et** 1 à 10 au scratch de la catégorie
 - U20 – 1^{ère} année – place de 1 à 10 dans l'année d'âge **et** 1 à 20 au scratch de la catégorie
 - U18 – 2^{ème} année – place de 1 à 10 dans l'année d'âge **et** 1 à 20 au scratch de la catégorie
 - U18 – 1^{ère} année – place de 1 à 10 dans l'année d'âge **et** 1 à 25 au scratch de la catégorie
 - U16 – place de 1 à 10 dans l'année d'âge
- Classement établi sur le Challenge National Ski de Fond :
 - U15 – 2^{ème} année – place de 1 à 10 dans l'année d'âge

Critères Dames :

- Classement SNT :
 - U20 – 2^{ème} année – place de 1 à 3 dans l'année d'âge **et** 1 à 6 au scratch de la catégorie
 - U20 – 1^{ère} année – place de 1 à 4 dans l'année d'âge **et** 1 à 10 au scratch de la catégorie
 - U18 – 2^{ème} année – place de 1 à 7 dans l'année d'âge **et** 1 à 15 au scratch de la catégorie
 - U18 – 1^{ère} année – place de 1 à 10 dans l'année d'âge **et** 1 à 25 au scratch de la catégorie
 - U16 – place de 1 à 10 dans l'année d'âge
- Classement établi sur le Challenge National Ski de Fond :
 - U15 – 2^{ème} année – place de 1 à 10 dans l'année d'âge